LE SUCRE BÉGHIN

SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR, A SA FONTE, REGULIERS

no 99

Assurance contre la Maladie

Les personnes qui ont les bronches et les poumons faibles s'assurent, en quelque sorte, contre la maladie en faisant usage de la poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce merveilleux médicament qui prévient toute aggravation, calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites chroniques et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre 2 fr. 10 adressés à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris. 93

AUTOUR DE LILLE

RONCHIN

Bienfaisance. — Le maire de la commune de Ronchin informe ses administrés indigents inscrits au Bureau de Bienfaisance que l'échange des cartes de bons de pain pour le premier trimestre 1914 aura lieu à la mairie le dimanche 4 janvier, de 9 à 10 heures du matin. Il leur sera fait en même temps une distribution extraordinaire de couvertures sur la présentation de leur carte de pain.

ARMENTIERES

Accident. — Mercredi à 11 heures, le sieur Henri Looten, âgé de 33 ans, demeurant à La Chapelle d'Armentières, emballeur chez MM. Villard, a fait une chute en portant une balle. Il s'est fracturé une côte gauche, ce qui nécessitera, d'après M. le docteur Vaillant, un repos d'au moins 20 jours.

Etat civil. — Naissances. — Declerck Augusta, rue Parmentier, 21 — Lepers Laure, rue de Comines, 47 — Platteel Noël, rue d'Erquinghem, cour Danjou, 8 — Dubreu Ernest, rue Jules-Lebleu, 121 bis — Mortier Julia, rue Jules-Lebleu, 121 bis.

Décès. — Berthe Irène, 3 ans et demi, rue de l'Avenir, 20 — Collex Angélique, 72 ans, rue Sadi-Carnot, 142 — Lefebvre Isidore, 54 ans, chemin Vert, 3 — Boufanger Louis, 63 ans, chemin Vert, 3 — Vanderelis Charles, 76 ans, chemin Vert, 3 — Desbrosses Moise, 7 ans 11 mois, rue des Muriers, maisons Brisoux, 15 — Gelas Joseph, 61 ans, chemin Vert, 3.

LANNOY

Dans le Mérite National. — MM. Jean Devos, secrétaire, et Joseph Crayneat, administrateur de « La Lannoyenne », société S. A. G de gymnastique, sont promus titulaires de la médaille de bronze du Mérite National, en récompense de leurs services à la cause gymnique.

BAISIEUX

Arrestation de Frédéric Darras, 30 ans, manœuvre à Haubourdin, pour fraude de 97 fr. 50 de cigares et cigarettes.

TOUFFLERS

La fièvre aphteuse s'est déclarée à Toufflers. Des mesures sont prises.

LEERS

La main blessée au cours de son travail à l'usine Parent, Geneviève Detavernier, 16 ans, brosseuse, prendra 6 jours de repos.

Agression. — Mme Matthys, ménagère, a été l'objet d'une tentative répugnante de la part d'un individu en fuite.

Au voleur ! — Des malandrins ont tenté le cambriolage de l'habitation de M. Renard et ont été mis en fuite par les appels de Mme Renard qui les avait entendus.

Etat civil. — Décès. — Delcombre J.-Bte, 83 ans, Trieu.

LYS

En soulevant un coin à la lanierie Poulet, Gustave Bossut, 29 ans, magasinier, a contracté un lumbago traumatique. 10 jours de repos.

HEM

Distinction honorifique. — M. Jean Despierre, administrateur fondateur de « La Gauloise » d'Hem et de « La Lannoyenne » de Lannoy, est nommé titulaire de la médaille de bronze du Mérite National, en récompense de ses bons et loyaux services aux œuvres d'éducation physique et de préparation militaire.

Accident. — Auguste Desmet, 45 ans, charretier chez Nutte, cultivateur, a reçu un violent coup de pied de cheval dans les côtes droites. 15 jours de repos, docteur Coubronne.

NORD

DOUAI

Les créances de la justice. — En vertu d'un extrait de jugement le condamnant à six mois de prison pour vol commis à Férin, la gendarmerie a mis en état d'arrestation le bijoutier belge Charles Bol, âgé de 24 ans. Bol a été écroué.

Les produits de l'octroi. — Voici comment s'établissent la situation et comparaison des produits de l'octroi au 30 décembre 1913 :

Année 1913. — Mois de décembre, 112.398 fr. 52 ; antérieurs : 920.610 fr. 59. — Exercice : 1.033.009 fr. 11.

Année 1912. — Mois de décembre, 132.773 francs ; antérieurs : 900.579 fr. 61. — Exercice : 1.033.352 fr. 51.

D'où une diminution de 20.374 fr. 48 sur le mois de décembre 1912, une augmentation de 20.030 fr. 98 sur les mois antérieurs et une augmentation de 343 fr. 50 sur l'exercice précédent.

Les produits de l'exercice 1912 étaient en augmentation de 99.361 fr. 66 sur ceux de l'exercice 1911.

SIN-LE-NOBLE

Noël laïque. — La fête annuelle de l'Arbre de Noël créée par les membres de la section de Sin-le-Noble de la S. R. C. P., eut lieu dans la salle des fêtes de la mairie jeudi dernier 25 décembre 1913.

A cinq heures, les joyeux bambins accompagnés de leurs parents, prennent d'assaut la salle des fêtes et admirent les nombreux jouets que tout à l'heure on va leur distribuer.

De nombreux républicains avaient répondu à l'appel du comité et nous avons remarqué Mme et M. Fleury, directeur de l'école de la rue Carnot ; MM. Payen, Inspecteur ; René Goblet, secrétaire général du Parquet ; J. Drouin, receveur des postes, etc., etc.

Sur l'estrade avaient pris place MM. Colmant, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire, président ; Wignielle J., adjoint au maire ; Simon et Fournier, conseillers municipaux ; Joly H., président du C. D. ; Copin.

Après l'exécution de la « Marseillaise » par la musique municipale, toujours dévouée aux œuvres laïques, M. Colmant présente en termes charmants M. Margris, instituteur à Carvin, un dévoué conférencier, appartenant depuis très longtemps à la société et qui avait bien voulu venir traiter devant nos amis un sujet si intéressant : « La Légion étrangère ». Il remercia également les généreux donateurs qui avaient bien voulu envoyer leur obole au comité pour permettre d'acheter des jouets et des oranges, et complimenta la musique municipale pour son gracieux concours.

Après quelques mots sur le caractère de la fête, M. Colmant donne la parole à M. Margris.

« C'est pour moi, dit le sympathique conférencier, un plaisir et un honneur à la loi de prendre la parole dans le salle des fêtes de la Maison Commune de Sin-le-Noble, de le faire sous les auspices de la S. R. C. P., et ce, à l'occasion du Noël laïque, c'est-à-dire d'une manifestation laïque, d'une fête de l'école laïque qui, chaque jour, est vilipendée et calomniée par des gens que nous connaissons bien, mais qui est et restera selon l'heureuse et forte expression de M. Briand, « la pierre angulaire de la République ». Cet exorde est immédiatement salué de bravos enthousiastes.

Ceci dit, M. Margris aborde ce sujet tout d'actualité de la Légion étrangère. Il parle de l'abominable campagne allemande contre la Légion, lit à ce sujet quelques articles judicieusement choisis, raconte qu'une action internationale pour la lutte contre la Légion vient de se former à Leipzig, que les ministres de Prusse, Saxe, Wurtemberg, Hesse, ont ordonné d'introduire dans les nouveaux livres de lecture scolaire des extraits du livre de Rosen : « La nature véritable de la Légion étrangère » (libelle diffamatoire, et que de gros détails ont eu lieu au Reichstag et à la Chambre bavaroise relatifs à la Légion.

Le conférencier, en un langage clair et précis et en s'appuyant sur des arguments irréfutables, a tôt fait de riposter aux insanies allemandes ; il cite les belles paroles prononcées à la Chambre française sur notre glorieuse Légion par le regretté Jaurès, alors ministre de la Guerre, par le général Pédoya, et aux applaudissements de l'auditoire, il s'écrie : « En vérité dans tout cela, mes amis, c'est que les Allemands jalousent cette Légion et qu'ils rugent de ne voir grossir d'année en année ».

L'orateur nous fait ensuite l'historique de la Légion, il nous esquisse d'une façon saisissante les éléments divers et bizarres qui la composent ; il nous invite à accompagner par la pensée quelques étapes avec le légionnaire, nous soulignant ainsi d'une façon pittoresque la vie de ces derniers. Les applaudissements crépitent quand, à l'aide d'exemples typiques, M. Margris prouve que parfois, en Kabylie, au Mexique, au Tonkin, à Madagascar, au Dahomey, dans l'Extrême Sud Saharien, au Maroc, la Légion s'est couverte de gloire.

Enfin, dans une péroraison enflammée, le conférencier convie l'auditoire à admirer ces vaillants légionnaires qui bravent le climat, qui bravent les épidémies meurtrières, qui bravent la mort...

Cette conclusion anthousiasme les auditeurs et M. Margris est salué lorsqu'il se rassied par une longue salve d'applaudissements.

Lorsque ceux-ci ont pris fin, M. Colmant remercia au nom de tous les auditeurs et au nom du comité M. Margris pour sa belle conférence sur la Légion étrangère et les marques de sympathie qui allèrent au dévoué conférencier lui prouvèrent que sa parole avait été persuasive et que tous étaient enchantés de l'avoir entendu.

Puis on procéda au tirage de la tombola, les lots furent reçus avec joie par les heureux gagnants, tout le monde reçut des oranges et du chocolat, et les joyeux bambins partirent contents et en remerciant les organisateurs.

ANICHE

Comment la municipalité collectiviste applique les lois sociales à Aniche. — Notre première réponse du 19 décembre traite tout spécialement des contributions, « et comme des détails nous sont d'ailleurs demandés par un grand nombre de contribuables », nous y reviendrons. En effet, les Anichois taillables et corvéables à merci, par l'administration collectiviste, comme à l'époque des seigneurs féodaux, en sont très inquiets.

Ils ont vu ces jours derniers, allant de porte en porte, l'agent du fisc accompagné d'un garde communal, pour relever les valeurs locatives des habitations, en vue « de grosses augmentations ». L'agent chargé de ce travail était porteur de listes établies « préalablement » et fixant les grosses augmentations qui sont prévues.

On nous affirme que ce travail avait été préparé par un petit comité, en dehors et sans le concours de MM. les représentants !

Nous nous mettons très volontiers à la disposition des contribuables pour la défense de leurs intérêts et, puisque nous sommes sur ce point, nous causerons aujourd'hui de la façon dont l'application des lois sociales est interprétée par la municipalité collectiviste.

S'il faut en croire l'exposé du citoyen Lamoy, « allant chercher » les malheureux qui ignorent la loi pour leur dire :

« Venez nous voir et faites une demande, etc... » (Ce sont ses propres paroles, voir compte rendu du « Réveil » du 5 décembre).

Nous, nous pouvons affirmer que par cet le température rigoureuse, on veut désembarrasser des pauvres très de pauvres, malheureux, incurables, « pères de famille ayant quatre enfants en bas-âge », domiciliés et électeurs à Aniche, solliciteur la charité privée et montrant une opposition du « Maire » certifiée par M. Mille.

Pourquoi, dans ce cas — et nous posons la question à M. le Maire — ce pauvre père de famille n'irait pas chaudement soigné à l'hôpital comme la loi le prévoit et pourquoi sa femme et ses enfants ne seraient pas à l'abri des besoins les plus pressants avec les moyens que les lois sociales donnent à l'administration municipale ? ?

N'oubliez pas, Monsieur le Maire, que la mendicité est interdite, et cette libérale que vous ne pouvez pas ignorer, nous pouvons la considérer tout autrement.

D'ailleurs vous aussi intéressants que celui que nous venons de dire nous tout été signalés Monsieur le Maire en réalité au comment ?

Le Comité.

Aux orateurs inaptes. — Dans notre réponse du compte rendu de la conférence du 7 décembre nous avons donné des affirmations précises aux citoyens Lamoy et Brassart pour relever les renseignements erronés qu'ils avaient publiquement donnés.

Quelque paresseuse être bien renseigné (chose qui doit être pour un administrateur), M. Brassart a dans son exposé sur les contributions, affirmé les erreurs les plus grossières et a ainsi magistralement trompé l'auditoire. Nous lui avons adressé un défi à ce sujet et voudrions bien qu'il répondît, mais... le grand orateur est devenu... muet ! ! ! !

Dans l'intérêt des pauvres, adressez-nous votre réponse.

Le Comité.

VALENCIENNES

Le jour de l'An. — MM. le sous-préfet, le président du Tribunal, le juge d'instruction et le procureur de la République, ainsi que M. le maire de Valenciennes ne recevront pas à l'occasion de la nouvelle année.

Fonctionnaires économiques. — L'ouverture aura lieu le mardi 6 janvier 1914 dans les magasins ci-dessous, aux cours de fête exceptée. Vente d'alimentation à prix réduit. Les bénéficiaires de l'opération seront : Ducrocq, rue de la Fidélité, dernière le théâtre.

Pour 5 centimes au sur présentation d'un bon, il sera délivré une des quantités ci-après : 1/2 litre de lait, 50 gr. de beurre, 50 grammes margarine, 50 grammes de fromage, 15 centilitres de lait, 15 centilitres de lait, 15 centilitres de lait